

Arrêté du 3 mars 2003 fixant les listes des dispositifs médicaux soumis à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité mentionnés aux articles L. 5212-1 et D. 665-5-3 du code de la santé publique

03/03/2003

Consulter également les [articles L. 5212-1](#) et [D. 665-5-3](#) du code de la santé publique